

Ville de Rennes

Evaluation externe de la coopération entre la Ville de Rennes et le Cercle de Bandiagara pour la période 1999 - 2005



Synthèse - août 2007

*Dominique LINOSSIER : St Ferréol, 26410 Menglon. FRANCE
et*

Yacouba SIDIBE : Centre d'Etudes, de Documentation, de Recherche et de Formation. MALI

SOMMAIRE DE LA SYNTHÈSE

<i>Introduction</i>	3
<i>1 - Le bilan succinct des projets financés par la Ville de Rennes</i>	3
<i>2 – Présentation des projets évalués</i>	4
2.1 Projets d'appui aux collectivités locales	4
2.2 L'hydraulique villageoise	5
2.3 Le projet santé du Pélican	6
2.4 Les projets de l'Association Voyage et Chantier (AVEC)	7
2.5 Les projets d'insertion des jeunes rennais en difficulté avec PRISME	9
2.6 Les projets agricoles	9
2.7 Les projets de sécurité alimentaire et de lutte contre les criquets	10
2.8 Les projets d'éducation au développement	11
En conclusion de cette partie :	12
<i>3 - L'évaluation du dispositif de coopération</i>	13
<i>4 - Enjeux et recommandations</i>	14

Ce rapport est la synthèse du rapport final détaillé.

Introduction

Depuis 1985, la Ville de Rennes soutient, dans le cadre d'une démarche de solidarité, le développement du plateau dogon, en particulier du cercle de Bandiagara au Mali. Cet élan est fort, caractérisé par la volonté de la Ville de s'appuyer sur une démarche associative et populaire. Plus précisément, il s'agit pour la Ville de Rennes, depuis 1985, d'attribuer à la coopération avec les pays en voie de développement 1/1000^{ème} du budget de fonctionnement de la ville et d'affecter au plateau dogon 50% de cette enveloppe.

Le Cercle de Bandiagara est l'un des premiers du Mali, érigé depuis le 1^{er} janvier 1903. Cependant, il a fallu l'avènement de la Troisième République, marquée par la démocratisation et son corollaire de décentralisation, pour voir le cercle de Bandiagara s'ériger en 22 collectivités Territoriales dont 20 communes rurales, une commune urbaine et un conseil de cercle.

Le cercle de Bandiagara couvre une superficie d'environ 10.520 Km² avec une population totale de 227.580 habitants selon le recensement général de la population et de l'habitat mené en 1998. Le taux de croissance est de 2%.

A travers la coopération avec la Ville de Rennes, de nombreux projets et programmes ont été menés dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement rural et du soutien à la décentralisation. Le vingtième anniversaire de la coopération est propice à la réalisation d'une évaluation dont le but final est de renouveler la coopération décentralisée entre la Ville de Rennes et le cercle de Bandiagara. L'évaluation en elle-même porte sur la période 1999 – 2005 avec une mise en perspective depuis le démarrage de cette coopération en 1985. Les résultats attendus sont de mieux formaliser cette coopération, affirmer une stratégie d'intervention cohérente avec la décentralisation au Mali, mieux définir le rôle des collectivités partenaires et des autres acteurs dans le dispositif décisionnel et organisationnel.

Concrètement, l'évaluation s'est intéressée à trois champs :

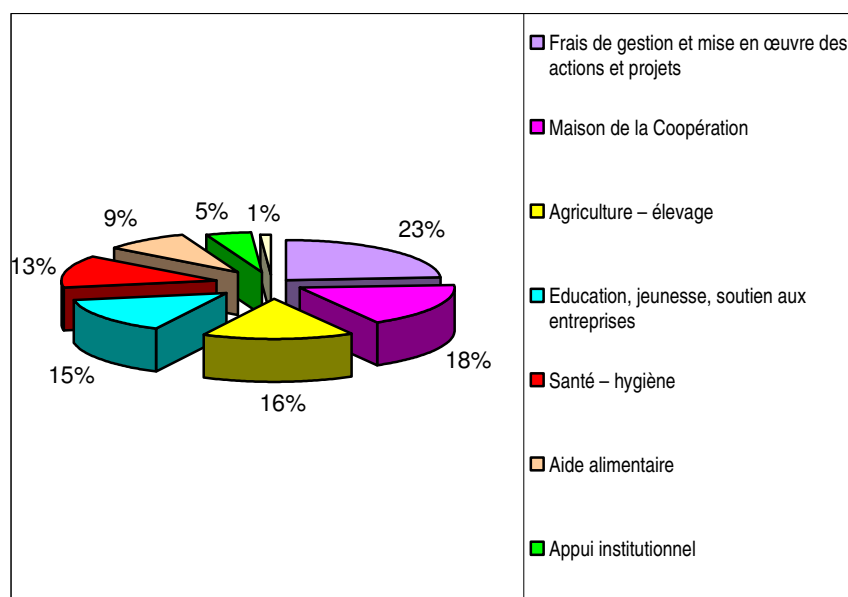
- le bilan et l'évaluation des actions proprement dites à travers quelques projets identifiés : actions en faveur des collectivités locales, actions de développement (hydraulique villageoise, santé avec Pélican, chantiers de l'Association Voyage et Chantier (AVEC), insertion des jeunes rennais en difficulté avec PRISME, projets de sécurité alimentaire et de lutte contre les criquets), actions d'éducation au développement ;
- évaluation du dispositif d'organisation, de décision, de pilotage, et de mise en œuvre ;
- formulation des enjeux et des recommandations pour la coopération Rennes – plateau dogon.

Au total, de manière opérationnelle, une cinquantaine d'entretiens (entretiens auprès des acteurs, services, personnes ressources, bénéficiaires... accompagnés de visites de terrain) au Mali et une quinzaine à Rennes ont été réalisés.

1 - Le bilan succinct des projets financés par la Ville de Rennes

Pour la période 1999 – 2005, ces projets ont mobilisé un apport financier de l'ordre de 739 000 €, représentant 50% des 1/1000^{ème} du budget global de la Ville de Rennes. 590 000 € environ ont été consacrés au financement des projets et 100 000 € environ au suivi et à la gestion des projets par les associations concernées.

Entre 1999 et 2005, la répartition sectorielle des financements de la coopération est donc la suivante :



- ✓ Frais de gestion et mise en œuvre des actions et projets : 24%
- ✓ Maison de la Coopération : 18%
- ✓ Agriculture – élevage : 16%
- ✓ Education, jeunesse, soutien aux entreprises : 15%
- ✓ Santé – hygiène : 13%
- ✓ Aide alimentaire : 9%
- ✓ Appui institutionnel : 5%
- ✓ Education au développement, échanges : 1%

2 – Présentation des projets évalués

Les projets évalués, brièvement présentés dans cette synthèse, font l'objet d'une analyse approfondie décrite dans le rapport final de l'évaluation. Il convient de préciser que ces projets ont été analysés à partir de cinq sources d'information :

- la documentation relative aux projets eux même (projets présentés, rapports techniques et financiers, études et évaluations...),
- les entretiens avec les gestionnaires des projets aussi bien à Rennes qu'au Mali,
- les entretiens avec les élus des communes concernées, les maîtres d'œuvre sur le terrain,
- nos visites sur le terrain,
- les rencontres ou contacts avec les bénéficiaires sur le terrain au Mali ou à Rennes ; la difficulté de contacter certains bénéficiaires (par exemple les personnes ayant bénéficié des formations de PRISME) a limité l'information disponible et son objectivation.

2.1 Projets d'appui aux collectivités locales

La Ville de Rennes a souhaité soutenir la mise en place des communes dans le cercle de Bandiagara, à travers deux actions :

- **L'élaboration des Programmes de Développement Social Economique et Culturel (PDSEC)** : la Ville de Rennes a soutenu l'élaboration des PDSEC, par une subvention de 8200 € accordée à l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), alors en charge du Centre de Conseil Communal (CCC). L'AFVP, avec la participation de l'Association de Promotion Humaine (APH), association de Bandiagara, a conduit l'élaboration des PDSEC dans les 21 communes et le Conseil de Cercle. Le financement de la Ville de Rennes a permis une recherche, une collecte et une analyse systématique de données de base (qui peuvent ainsi constituer des références datées) ; il a permis un travail de terrain approfondi avec les populations dans des démarches de concertation organisées, ayant débouché sur des diagnostics jugés pertinents par les maires, les experts locaux... On peut s'interroger sur la faible utilisation de ces PDSEC par les différents intervenants : on touche là à la limite du système d'appui des partenaires au développement qui proposent aux communes et aux ONG locales des programmes d'intervention dont ni la motivation, ni l'élaboration ne reposent sur les PDSEC.
En fin de compte, nous estimons que la Ville de Rennes a eu une action justifiée en soutenant l'élaboration des PDSEC ; il serait alors cohérent que la coopération de la Ville de Rennes soit basée sur les priorités établies par les élus et les populations et consignées dans ces PDSEC.
- **L'appui à l'équipement des collectivités locales** : par la mise à disposition d'un crédit de 1000 € environ pour chacune des 22 collectivités du cercle, la Ville de Rennes souhaitait appuyer ces communes dans leur besoin d'équipements. La plupart des communes se sont équipées de motos pour permettre aux maires, secrétaires généraux et régisseurs d'effectuer leurs déplacements professionnels, et ont acquis les documents de comptabilité matière (D.C.M.) indispensables. Ces équipements ont permis aux collectivités d'améliorer leur fonctionnement ; cependant beaucoup est encore à faire, que ce soit en équipement, en appui institutionnel...
La Ville de Rennes ambitionnait, dans une coopération décentralisée, de pouvoir verser directement les subventions correspondantes aux projets soutenus sur le compte de ces collectivités ; malgré l'énergie investie par les agents de la Direction des Relations Internationales (DRI) pour le montage de cette opération, la Ville a dû adopter une solution plus classique consistant à passer par un opérateur.
- Enfin, **la Maison de la Coopération**, dont le principe avait été décidé à la suite d'une rencontre entre élus maliens et rennais, a été longue à voir le jour. Mais elle existe aujourd'hui, beau bâtiment de pierre composé de deux parties : l'une dévolue à une fonction d'hébergement des acteurs de la coopération, l'autre destinée à une fonction d'animation et de formation pour les associations et les collectivités locales. La principale difficulté réside dans l'absence d'un projet fort et partagé par les deux partenaires de ce projet : la Ville de Rennes et le Conseil de Cercle.
C'est donc le défi à relever maintenant, de telle façon que d'ici la fin de l'année, les modalités de fonctionnement et de gestion de cette Maison de la Coopération ayant été précisés et les opérateurs chargés de faire vivre cette maison ayant été choisis, la réception définitive et le transfert au Conseil de Cercle puissent être réalisés comme prévu.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
<u>PDSEC</u> - Chaque collectivité dispose avec le PDSEC d'un outil qui établit une situation de départ (partie diagnostic), dresse des orientations et des priorités d'action. - Ce document a permis aux collectivités locales de bénéficier des droits de tirage de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) <u>Equipement des collectivités locales</u> - Chaque collectivité a choisi ses équipements de façon à répondre aux besoins les plus pressants ; elles ont ainsi pu améliorer leur fonctionnement et la réalisation de leurs missions <u>Maison de la coopération</u> - La maison de la coopération connaît un début d'activités effectives. - Les acteurs concernés sont motivés pour faire avancer ce projet : forte attente du Conseil de Cercle, attente de la Ville de Rennes que cet équipement soit pleinement valorisé, souhait de l'AJCRPD de rester partie prenante de sa gestion	<u>PDSEC</u> - Spontanément, les maires connaissent mal le contenu des PDSEC ; la réappropriation de ce document n'est pas optimum ; au-delà il y a une vraie difficulté pour les élus à entrer dans une approche d'aménagement du territoire - Les projets proposés aux communes ne sont pas toujours en phase avec le PDSEC - La Ville de Rennes n'a, à ce jour, pas reçu tous les PDSEC des 22 collectivités locales du cercle <u>Equipement des collectivités locales</u> - Les équipements acquis par la coopération représentent une goutte d'eau par rapport aux besoins des mairies - La Ville de Rennes n'a toujours pas reçu, à ce jour, le rapport technique et financier de cette action. <u>Maison de la coopération</u> - Interprétations différentes entre les acteurs de la convention / rétrocession au Cercle et / à sa gestion ; convention de gestion et d'animation de fait caduque - Pas réellement de projet d'animation de la maison ; utilisations peu définies au départ
Opportunités	Menaces
<u>PDSEC</u> - Donner un nouveau souffle à la coopération - Accélérer le développement de la commune en fonction de priorités « raisonnées », et améliorer la cohérence des interventions sur un même territoire <u>Equipement des collectivités locales</u> - Améliorer la collecte des impôts locaux : déplacements du régisseur facilités pour les communes ayant acquis une moto <u>Maison de la coopération</u> - Potentiel de la Maison de la coopération : outil d'échange et vitrine de la coopération permettant de présenter notamment ce qui se fait à Rennes, en y développant la partie animation, rencontres... - Mieux maîtriser les coûts de supervision des projets sur le plateau (limitation des dépenses d'hébergement, mutualisation des moyens...)	<u>PDSEC</u> - Risques que les partenaires, notamment ONG du nord, vident de leur sens les PDSEC par leurs manières d'imposer des projets aux communes en intervenant directement dans les villages sans concertation préalable avec les élus <u>Equipement des collectivités locales</u> - Le manque de moyens des collectivités pour faire valoir leur rôle de décision et d'organisation du développement de leur territoire - Mauvais entretien des motos <u>Maison de la coopération :</u> - Conflit d'intérêt avec le Conseil de Cercle amenant un désintéressement des élus maliens. - Risque de gestion hasardeuse.

2.2 L'hydraulique villageoise

Le projet d'hydraulique villageoise a concerné le financement de 29 forages dans 29 villages de 14 communes, l'assainissement de 8 margelles de puits, la rénovation, l'extension du réseau d'adduction d'eau et l'installation de 22 bornes fontaines au chef-lieu du cercle de Bandiagara. Il a débuté en 1985 et a pris fin en 1995, en raison du manque de transparence dans la gestion des fonds du comité de Bandiagara.

La réalisation des puits intervient dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable des populations. Elle est l'une des actions pionnières¹ d'intervention extérieure dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. Au niveau national, cette priorité est inscrite dans le cadre du plan décennal de développement sanitaire et social à partir de 1988 (Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social 1988 – 2007).

¹ Huit (8) puits ont été réalisés en 1986

Actuellement de nombreux puits souffrent d'une faible capacité de captage en eau pendant la saison chaude et sèche qui s'étale de mars à juin. Cette situation est liée aux sécheresses fréquentes et persistantes, l'insuffisance des pluies a entraîné une baisse sensible du niveau de la nappe phréatique. Parallèlement, le nombre de puits existants est très insuffisant par rapport aux besoins croissants de la population.

On note aussi que l'inefficacité des comités de gestion existants pour tous les puits visités dans les villages, joue négativement sur la durabilité des puits et sur la qualité de l'eau de boisson.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Amélioration de l'approvisionnement des populations en eau potable - Diminution de la pénibilité physique pour les femmes durant les périodes de bonne alimentation en eau - Diminution des maladies d'origine hydrique	- Assèchement précoce des puits - Rupture du programme hydraulique et difficulté d'identification des puits financés par la coopération par rapport aux puits existants - Manque de suivi et absence d'informations fiables sur l'état actuel des puits - Faible couverture des besoins en eau, avec de nombreux cas de pénurie dans les communes de Pignari, Lowol Guéou, Kendé, Muétoumo, Ondougou, Pélou, Dogani-Béré et Timiniri où 85 à 93% de la population des villages s'approvisionnent au niveau de sources infectées - Frustration des communes de Bara-sara, Dandoli, Pélou, Sangha et Timiniri qui n'ont pas bénéficié de puits financés par la coopération - Absence de synergie entre les différents programmes
Opportunités	Menaces
- Le gouvernement malien incite plusieurs de ses partenaires à œuvrer pour l'approvisionnement en eau potable des populations	- Non pérennisation des comités de gestion - Absence ou faible implication des femmes dans les instances de décision

En perspective, on note le financement du Projet d'Hydraulique Villageoise au Plateau Dogon Phase II² permettant la réalisation de 100 puits-citernes, 5 Associations d'Eau Sommaire et 500 latrines et du Projet d'Hydraulique Mali Nord (Mopti et Tombouctou)³ pour l'approvisionnement en eau des villages de la commune urbaine de Bandiagara, et des centres de Dé, Koundiala, Pélou et Sangha.

Malgré les bonnes perspectives en cours, l'efficacité des actions nécessite de :

- Développer une synergie des actions entre les différents partenaires et les programmes de l'Etat malien : une commission vigilante doit veiller à donner la priorité aux communes les plus défavorisées.
- Développer une base de données et un système de suivi appropriés et accessibles à tous les acteurs
- Mettre en place des comités efficaces de gestion de puits avec une forte implication et responsabilisation des femmes dans la gestion des fonds. Les règles de gestion doivent être connues de tous et appliquées sans distinction à tous les usagers.

2.3 Le projet santé du Pélican

Le programme Pélican a démarré en 1989 avec la prise en charge des soins et de fourniture de médicaments essentiels dans 5 villages. De 1993 à nos jours, l'association travaille en partenariat avec l'hôpital de Bandiagara et en collaboration avec des ONG locales (YAGTU, AMPRODE – Sahel) et les maires des communes concernées. Le programme a couvert 3 volets :

- **la santé dentaire** : un cabinet dentaire et un laboratoire de prothèse ont été installés au sein de l'hôpital de Bandiagara, et le personnel formé et suivi régulièrement par les membres de Pélican ; en outre des trousse dentaires légères sont placées au niveau des 18 Centres de Santé Communautaires (CSCOM) fonctionnels (sur un total de 21 que compte le cercle)
- **la formation des accoucheuses traditionnelles (ATR)**. A fin 2006, au total, 330 ATR ont été formées et se trouvent réparties dans 330 villages sur un total de 417 villages et hameaux que compte le cercle. La présence des ATR formées a

² Financement BAOD pour environ 4 milliards de francs CFA

³ Financement de l'AFD

été source d'allègement pour les femmes en âge de procréation dans les villages cibles et de déconcentration des activités de la matrone présente seulement au niveau de l'hôpital, sans moyen de déplacement dans les villages. Le nombre d'accouchements assistés a ainsi beaucoup augmenté, contribuant à la réduction de la mortalité infantile. Les accoucheuses servent aussi d'agents – relais de mobilisation lors des journées de vaccination et d'information - éducation - communication auprès des femmes et des enfants. En conséquence, elles contribuent de manière significative à l'amélioration des taux de fréquentation des différentes actions de santé.

- **le dépistage de la malnutrition et le projet de soutien nutritionnel.** Les actions de dépistage de la malnutrition et de soutien nutritionnel ont commencé fin 1996. Ce dépistage a été conçu pour améliorer l'état nutritionnel des bébés, des jeunes enfants et de leurs mères. Plusieurs actions ont été menées : la cantine scolaire de Diakassagou, l'ouverture de l'unité de production de la farine Misola, les visites scolaires, les consultations de nourrissons et les formations en nutrition des relais villageois.

Le programme Pélican est très apprécié tant par les partenaires techniques que par les populations cibles. Les actions s'inscrivent dans le cadre du Programme Décennal de Santé. En outre, le fait de conduire ces actions en partenariat très étroit avec le médecin-chef de Bandiagara assure une bonne intégration et un réel suivi des actions.

Cependant, dans le domaine de la santé maternelle et infantile, il reste à former des ATR dans 87 villages. L'absence de stratégie viable de renouvellement des consommables de la trousse d'outils tels que le savon, les lames, l'eau de javel, les mouchoirs, cahiers, bics etc. demeure source de démotivation pour les ATR.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- 655 patients examinés et soignés au niveau du cabinet de soins dentaires de 2003 à 2005 - Accroissement des compétences et des personnels qualifiés - Forte augmentation des consultations prénatales - Amélioration notable de la nutrition des enfants avec la cantine scolaire et la disponibilité de la farine Misola - Amélioration du taux de scolarisation des enfants, notamment des filles.	- Faible implication des élus dans la prise en charge des ATR - Manque de moyens des ATR pour le renouvellement des consommables de la trousse - Faible fréquentation du cabinet dentaire - 87 villages non encore « couverts » en ATR - Formation systématique des chefs de poste en dentisterie à renouveler (95%)
Opportunités	Menaces
- La présence de Pélican comme partenaire fiable d'appui	- Une faible fréquentation du cabinet dentaire peut amener une reconversion de l'agent spécialiste, qui est d'ailleurs très souvent sollicité pour appuyer d'autres domaines - L'absence de stratégie de rétribution des ATR et de renouvellement des consommables de leur trousse peut provoquer une grande démotivation et affecter la pérennisation des actions sanitaires.

Pour permettre une amélioration de la fréquentation et une bonne couverture sanitaire, il est ainsi nécessaire d'(e) :

- Poursuivre des actions d'information, d'éducation et de communication pour la prévention sanitaire dans les villages, au moyen de réunions et d'émissions de radio
- Appuyer la formation d'ATR dans les 87 villages non couverts pour une équité d'intervention
- Augmenter le nombre d'ATR formées dans les gros villages pour une meilleure couverture
- Appuyer la mise en place des 3 CSCOM non fonctionnels.

2.4 Les projets de l'Association Voyage et Chantier (AVEC)

AVEC est une association rennaise créée en 1988, pour développer à travers des chantiers de jeunes les échanges interculturels. Les chantiers donnent l'opportunité d'une action bénévole où chaque participant au chantier est impliqué dans la recherche de financement et plus globalement dans la vie de l'association. De 1990 à 2005, les chantiers ont couvert les domaines de lutte anti-érosive (LAE), de la santé/hydraulique, de l'éducation et de l'alphabétisation. Dans le domaine de la LAE, AVEC travaille en partenariat avec Harmonie pour le Développement au Sahel (HDS) et avec Molibémo dans le cadre de l'alphabétisation.

- **En matière de lutte anti-érosive**, les populations sont convaincues de l'efficacité des modèles améliorés de diguettes filtrantes. La rétention de terre en amont des ouvrages a permis une amélioration de la production céréalière et la régénération naturelle sur les parcelles jadis stériles. Les cordons pierreux, une fois réalisés, sont moins exigeants en entretien. Ils se stabilisent et se renforcent au fur et à mesure avec les apports de terres arables (terres agricoles) à travers l'érosion hydrique et aussi éolienne.
- **En matière de santé/hydraulique**, les investissements au niveau des CSCOM ont contribué à une augmentation du nombre de visites et ont permis une efficacité de travail des agents. Quant aux puits, ils ont permis l'assainissement des CSCOM et ont contribué à une amélioration de l'accès en eau potable des populations.
- **Dans le domaine de l'éducation**, la réalisation des infrastructures scolaires a permis d'augmenter considérablement le nombre d'inscriptions. La contribution à la scolarisation en termes d'infrastructure et d'appui en matériel est perçue comme une des actions nobles, tant pour les enfants que pour les parents et autorités communales.
- **Dans le cadre de l'alphabétisation**, les néo-alphabètes formés dans le cadre de l'appui à l'association Molibémo sont régulièrement sollicités pour toutes les rencontres du village et avec les partenaires intervenants. Ils jouent un rôle déterminant dans les organisations villageoises, les comités de gestion et autres structures communautaires de développement. Ils se sentent fiers et honorés dans leurs villages.
- **Dans le cadre des relations Nord – Sud**, la réalisation des chantiers a permis d'établir des relations privilégiées entre les autorités locales, les cibles bénéficiaires et les jeunes Rennais. Les deux partenaires maliens (HDS et Molibémo) sont aussi satisfaits du partenariat avec l'Association AVEC et ont témoigné leur entière disponibilité pour le poursuivre.
- **En matière d'éducation au développement**, AVEC anime régulièrement des interventions en milieu scolaire ou dans le cadre d'événements culturels. En outre, les jeunes rennais ayant participé aux chantiers constituent de fait des vecteurs des problématiques de développement Nord – Sud, en particulier de celles du plateau Dogon.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Réalisation de 457,4 m de diguettes filtrantes anti-érosive à Sarédina et de 589,59 m à Nalou - Augmentation et stabilisation des surfaces cultivées - Amélioration de la production agricole - Conviction de la population de l'efficacité des modèles améliorés de diguettes : ce type d'action est d'ailleurs reproduit par les paysans dans leurs propres champs - Création d'une structure de gestion (tarifs de location), formation d'un magasinier et d'un caissier sur Nalou et Sarédina avec l'appui des partenaires et des brigades - Bonne collaboration d'AVEC avec les partenaires - Échanges interculturels - Bonne action d'éducation au développement	- Faiblesse des moyens des paysans pour l'achat du matériel d'aménagement des diguettes - Insuffisance des brigades pour le suivi des travaux et faible dotation en matériel - Absence de projets pluriannuels de l'association AVEC avec les ONG partenaires - Pas de stratégie clairement affirmée de pérennisation de la dynamique scolaire
Opportunités	Menaces
- Existence d'une grande potentialité de terres à restaurer. - Les chantiers sont attendus avec enthousiasme dans les villages; - Besoins encore importants en infrastructures et équipements scolaires. L'éducation des enfants demeure encore une des grandes priorités du gouvernement malien.	- Faible capacité financière des parents à subvenir aux besoins en fournitures scolaires des enfants ; - Faible niveau d'instruction de la nouvelle génération de maîtres : certains n'ont pas le niveau du diplôme d'études fondamentales (DEF) et n'ont subi aucune formation en pédagogie.

Cependant, il est évident que le développement Nord – Sud doit passer par le renforcement du partenariat à travers des projets pluriannuels. En effet, pour un appui plus rapproché et un suivi plus régulier des activités sur le terrain, il serait bon de changer la nature des projets qui, jusqu'à présent, ont un caractère de missions ponctuelles sur le terrain.

Avec un projet pluriannuel, les partenaires pourront mieux s'organiser et améliorer leurs prestations sur le terrain par :

- des appuis-conseils plus réguliers,
- des suivis plus conséquents des activités,
- des collectes plus régulières des données sur le terrain en ce qui concerne les réalisations, les impacts, etc.

Cette tendance semble être partagée, avec l'élaboration en cours d'une proposition de projet pluriannuel avec HDS. Cette évolution est de nature à améliorer la viabilité des projets.

En matière d'éducation au développement, AVEC conduit une dizaine d'actions chaque année, seule ou en partenariat avec la Maison Internationale de Rennes (MIR). L'association est consciente que c'est un axe essentiel de son action (inscrit formellement dans ses statuts), mais elle doit davantage sensibiliser ses adhérents pour assurer ce volet-là.

2.5 Les projets d'insertion des jeunes rennais en difficulté avec PRISME

Depuis 2002, la Ville de Rennes a appuyé, à travers l'association PRISME, la réalisation de stages d'insertion de jeunes Rennais en difficulté, par des actions liées à la construction d'infrastructures villageoises, principalement dans le village de Tougoumé.

A travers les chantiers d'insertion, il a été constaté au niveau des villages d'accueil, une nette amélioration de l'hygiène et de l'état sanitaire de la population, de la production agricole céréalière et maraîchère, du taux de scolarisation des enfants et une bonne appropriation de l'entretien et de la maintenance des équipements.

En ce qui concerne les jeunes Rennais, il a été observé des évolutions favorables avec la reprise d'un parcours de vie, de formation professionnelle, d'insertion sociale et de travail pour 90% des 150 jeunes venus en stage à Tougoumé. En outre, il faut noter la dynamique d'échange interculturel qui s'est créée entre Prisme, les groupes de jeunes et le village : découverte mutuelle d'une autre culture, apprentissage d'une vie ensemble, autre regard sur la France...et parfois poursuite d'une correspondance entre jeunes français et maliens.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Des impacts durables pour le village (infrastructures en bon état et entretenues) - Des impacts positifs pour les jeunes Rennais - Les raisons du succès : compréhension et respect mutuel, forte implication du village dans les décisions, obligation de résultats pour chaque partenaire, exigences mutuelles - Bonne articulation entre le village, Prisme, et l'association rennaise Les amis de Tougoumé	- Très faible utilisation du centre de santé communautaire - Pas de participation en terme d'éducation au développement - Le manque de suivi des participants après la formation et leur période « mission locale » limite l'analyse des impacts auprès de cette population - Moindre mobilisation villageoise (activités réduites des groupements depuis l'investissement de PRISME/Amis de Tougoumé)
Opportunités	Menaces
- Des besoins et des possibilités dans d'autres villages	- Relations distendues entre Prisme et la Ville de Rennes - Certains élus maliens mentionnent la concentration de l'aide sur le seul village de Tougoumé.

2.6 Les projets agricoles

Les activités agricoles sont principalement mises en œuvre et gérées par l'association Ya-G-Tu, avec l'appui régulier d'Agro – Sans Frontière (ASF). Les animateurs et la coordinatrice ont acquis ainsi une grande expertise en maraîchage, particulièrement, de la culture de la pomme de terre et de la sélection variétale. Les différentes activités ont ainsi contribué au développement de la culture de la pomme de terre, à l'amélioration et à la sécurisation de la production céréalière et à la diversification des revenus des producteurs, en particulier des femmes. Dans ce contexte, l'aboutissement de cette démarche a été la création d'une agence d'approvisionnement et d'intrants dont le fonctionnement permet aujourd'hui la pérennité.

Au-delà, l'agence prend place dans les activités de Ya-G-Tu dont le chiffre d'affaires est passé de 3 MF CFA en 1999 à 24 MF CFA en 2005, signe du développement et de l'intérêt du travail de cette ONG qui a véritablement pris son essor grâce aux actions de la coopération avec la Ville de Rennes.

Points forts – Succès	Points faibles – difficultés
- Fort développement de la culture de la pomme de terre - Diversification et amélioration des productions - Amélioration de la sécurité alimentaire - Fort accroissement de l'expertise de Ya-G-Tu - Fort développement de l'ONG - Viabilité et autonomie de l'Agence - Bon accompagnement technique d'ASF et de la coopération de la Ville de Rennes	- Besoins importants de Ya-G-Tu en termes de management stratégique - Pas de mise en perspective de ce type d'action dans une approche filière structurée et concertée qui permettrait une valorisation durable - Les études sont peu valorisées - Les difficultés dues au manque d'eau
Opportunités	Menaces
- Développement intégré de filières - Etendre à d'autres communes le travail de l'ONG - Ya-G-Tu est un partenaire sur qui s'appuyer pour le portage de projet	- Croissance trop rapide - Absence de soutien « stratégique »

2.7 Les projets de sécurité alimentaire et de lutte contre les criquets

En 2003, à la suite d'une situation de famine, une action de distribution d'aide alimentaire a été financée par la Ville de Rennes à hauteur de 54000 €. La distribution a été exécutée par l'ONG malienne Molibemo, sous la supervision des maires. 180,1 tonnes de mil ont été achetées sous contrôle qualité du mil effectué par le service local de réglementation et de contrôle. La quantité a été répartie proportionnellement à la population des communes et a bénéficié à 11 669 familles. Il est constaté que la Ville de Rennes n'a pas reçu de l'AJCRPD leur rapport d'exécution.

De cette expérience d'insécurité alimentaire est née l'initiative de "grenier de sécurité alimentaire communautaire" (GRESACO) par l'ONG Molibémo. Les GRESACO sont des magasins de stocks alimentaires construits seulement au niveau des chefs-lieux de commune. Ils sont alimentés soit sur fonds propres de la commune, soit par l'Etat et/ou des partenaires. Le grain est vendu à prix raisonnable sur décision d'un comité de gestion sans influence politique et les fonds sont garantis à la banque nationale de développement agricole (BNDA), sis à Sévaré, à travers Molibémo. Ainsi, les GRESACO, de par leur dispositif de fonctionnement, sont à l'abri de l'influence sociale et politique. En plus du rôle régulateur de sécurité alimentaire, ils permettent une bonne perception de la commune et renforcent la crédibilité et la lisibilité des acteurs communaux.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Facilitation des travaux champêtres - Renforcement des capacités de gestion d'aide alimentaire des commissions communales - Renforcement de l'expertise de Molibémo en aide alimentaire (distribution de 1765 tonnes de l'Etat Malien auprès de 13 communes) - Atténuation de la crise alimentaire pendant la période de soudure - Diminution du risque d'abandon des travaux champêtres pour des prestations aux tiers - Contribution à la stabilité familiale - Initiation des GRESACO par Molibémo - Bonne collaboration avec Molibémo	- Difficultés de trouver du grain de bonne qualité à un prix raisonnable - La non-disponibilité de données actualisées sur la population des communes - La mauvaise volonté de certains chefs de famille pour l'enlèvement de leurs quantités qu'ils ont jugé insignifiantes - Insuffisance de moyens de Molibémo pour une couverture rapide en GRESACO des 21 communes rurales du cercle
Opportunités	Menaces
- L'initiative GRESACO - La présence de Molibémo avec une grande notoriété de crédibilité auprès des élus communaux et des populations	

La lutte contre les criquets est intervenue à la suite d'une invasion et de la destruction d'une bonne partie de la récolte en 2004. Un programme de lutte contre les criquets a été mis en place en 2004 – 2005. Il s'agit d'échanger des oothèques (déterrments sur sites repérés par le service de l'agriculture) contre des semences précoces et de qualité de mil ou autres céréales. Au total, 12000 euros ont été affectés à cette opération en 2004 et autant en 2005. Ce financement a permis la formation et le déplacement des animateurs, l'achat des semences, la mise en place d'un système d'échanges et d'un programme de production de semences locales. A travers ce programme, 80 tonnes d'oothèques ont été déterrées et détruites contre la distribution de 166 tonnes de semences. L'intérêt majeur de ce système réside dans sa capacité à se pérenniser.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Baisse de la pression des criquets - Fort engouement des paysans pour les semences précoces de qualité : demande en forte croissance, nb hectares plantés en augmentation... - Amélioration des récoltes - Développement d'une filière « semences » locale (75 paysans semenciers) - Formation à la recherche des oothèques	- L'action n'est pas étendue à tout le territoire dogon - Manque d'une concertation permanente sur ce sujet avec tous les acteurs concernés y compris les services de l'Etat - Nécessité d'entraîner le maximum de producteurs, de poursuivre la formation
Opportunités	Menaces
- La présence du service agricole et d'un partenaire d'appui	- L'absence d'une stratégie viable et pérenne de prise en charge du programme Oothèque

En vue d'une sécurisation des récoltes, il s'avère nécessaire de :

- structurer une filière « semences » et donc créer de nouveaux débouchés,
- améliorer l'autonomie alimentaire,
- mettre en place un système pérenne qui peut s'autofinancer avec une baisse progressive du financement extérieur en 2 ans
- poursuivre le suivi et rendre le système complètement autonome et pérenne.

2.8 Les projets d'éducation au développement

L'éducation au développement est l'un des piliers historiques de la coopération Nord – Sud de la Ville de Rennes. Dès le départ, pour les élus, il s'est agi d'asseoir cette coopération sur un lien fort avec les Rennais, support d'une relation dynamique entre les peuples. La connaissance mutuelle et le développement de l'inter-culturalité passaient alors par des échanges socioculturels et un ensemble d'actions d'éducation au développement.

Très peu d'actions ont été directement financées sur le budget de la coopération depuis 1999, représentant moins de 1% des financements apportés par la Ville de Rennes pour la coopération avec Bandiagara.

Le rôle des associations dans cette dynamique est essentiel ; toutes considèrent qu'elles ont à diffuser leur expérience avec le plateau dogon : lettres d'informations, participations aux manifestations, interventions dans les écoles.

Cependant, aucune n'a de plan d'action sur ce thème, seulement des interventions ponctuelles. Les associations considèrent que leur cœur de mission est l'appui au développement pour le pays dogon et non l'éducation au développement à Rennes. Sur ce point, il y a un décalage évident entre la Ville et les associations.

Par ailleurs, la Ville de Rennes soutient une autre association, le Centre Rennais d'Information pour le Développement et la Solidarité entre les Peuples (CRIDEV), dont une des missions-clés est l'éducation au développement. Membre du Réseau national RITIMO, cette ONG est reconnue comme « expert » sur cette thématique.

Face à des associations intervenant au Mali, peu motivées pour assurer leur mission d'éducation au développement, mais aussi peu compétentes, il nous semble qu'il y aurait lieu de construire un partenariat entre ces associations et le CRIDEV, avec l'appui de la MIR. Ce partenariat pourrait apporter à la fois un appui pour l'organisation d'actions en éducation au développement, et mettre à disposition des associations les outils pédagogiques leur permettant de mettre en valeur et de transmettre leur expérience au Mali.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- Réponse aux sollicitations d'interventions, pour ASF, AVEC, Pélican	- Non respect des engagements en matière d'éducation au développement prévus dans la convention Ville de Rennes - AJCRPD - Les associations ne considèrent pas ce thème comme prioritaire et faisant partie de leur action et de leur engagement - Pas de collaboration avec le CRIDEV, ni de synergies avec d'autres associations rennaises sur ce thème - Peu de valorisation à Rennes de la coopération avec le plateau dogon
Opportunités	Menaces
- Les compétences et l'expertise du CRIDEV - Les ouvertures de plusieurs partenaires dont l'Education Nationale	- Un refus de l'AJCRPD d'être active sur ce thème pouvant entraîner de nouvelles difficultés avec la Ville de Rennes - Un découragement des bénévoles

En conclusion de cette partie :

Le bilan que nous venons de dresser montre de nombreuses réalisations. Toutes ont des impacts positifs. Avec le recul qu'apporte l'évaluation, un certain nombre de points forts comme de points faibles se retrouvent. L'objet du tableau ci-dessous est d'en présenter les principaux constats.

Points forts – Succès	Points faibles - difficultés
- La coopération est en phase avec l'objectif de promouvoir le développement du plateau - Contribution à la résolution des difficultés d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation agricole - Contribution à l'amélioration de la situation des femmes (revenus, santé et nutrition...), au développement de la scolarisation des enfants, des filles notamment - Appui à lutter efficacement pour améliorer la sécurité alimentaire - Renforcement de compétences locales dans le domaine de la santé, de la production maraîchère et céréalière - La présence de la maison de la coopération et de la coordination à Bandiagara - Bon suivi des actions engagées tant par les associations rennaises que par leurs partenaires maliens ; partenariats de qualité mis en place - Développement des échanges interculturels notamment entre les associations impliquées directement - Importance de la rencontre avec les populations dogons pour les jeunes Rennais en difficulté	- Pas de véritables objectifs, mais plutôt des grandes orientations et des critères - Inégale répartition des actions sur le territoire entre les communes, et inégal accès à l'information, notamment pour les villages et associations les plus éloignées de Bandiagara ; manque d'initiatives pour aller vers de nouveaux villages ou associations - Les PDSEC ne jouent pas assez leur rôle - Le problème de l'eau reste crucial ; la sécurité alimentaire est toujours une forte préoccupation - Pas de « projet » pour la maison de la coopération au-delà de quelques orientations ; transfert et gestion de la Maison de la coopération à prévoir dans les meilleurs délais. Peu d'accompagnement des partenaires et bénéficiaires vers l'autonomie - Le volet éducation au développement à Rennes est actuellement très peu actif, en décalage par rapport aux objectifs de la coopération pour la Ville de Rennes - Pour de nombreuses actions de 2000 à 2004, les rapports d'exécution n'ont pas été fournis - Manque d'une vraie capitalisation, de mémoire institutionnelle, de communication
Opportunités	Menaces
- L'avancée de la décentralisation, pour mettre en avant les collectivités locales maliennes en s'appuyant sur les PDSEC, en développant l'appui institutionnel ... - Valoriser les acquis de la coopération dans deux directions : éducation au développement, amélioration des outils de décision et de suivi des projets financés - Mieux identifier les secteurs prioritaires par rapport aux besoins des populations - Valoriser la maison de la coopération	- Absence de positionnement clair - Manque de concertation avec les autres intervenants sur le plateau - Manque de reconnaissance pour les communes maliennes - Dilution des actions de la coopération rennaise

3 - L'évaluation du dispositif de coopération

Au démarrage de cette coopération, la Ville de Rennes a suscité la création d'un comité de jumelage Rennes – plateau dogon sur lequel elle s'est reposée tandis que la partie malienne mettait en place un comité de jumelage plateau dogon – Rennes. Les projets étaient examinés par les deux comités, puis instruits et présentés au financement de la Ville par le comité français. En 1998, ce comité s'est érigé en personne morale par la création de l'Association de Jumelage-Coopération Rennes – Plateau Dogon (AJCRPD).

Ce système a perduré jusqu'en 1998 – 1999. A la suite de dysfonctionnements et conflits au sein du comité malien, et surtout après la décentralisation au Mali, le comité malien a été dissous, puis une situation nouvelle est apparue. Les communes sont devenues collectivités locales de plein exercice avec l'élection de conseils municipaux au suffrage universel, puis cercles et régions ont été constitués avec des délégués de chaque conseil municipal.

Depuis 1999, le dispositif repose sur l'AJCRPD, cheville ouvrière de la coopération, par qui passent à un moment ou à un autre tous les projets avec la mise en place d'une coordination à Bandiagara. D'abord hébergée à Mopti au sein de l'équipe de l'Association Ile-et-Villaine Mopti (AIVM), elle s'est installée en 2004 à Bandiagara, créant une relation de proximité très positive avec les acteurs du cercle.

Avec l'absence d'interlocuteur organisé du côté malien, le système de décision s'est de fait déplacé au nord. La très faible présence de la collectivité rennaise sur le cercle de Bandiagara n'a pas permis à la Ville de prendre pleinement en compte le changement fondamental qu'a introduit la décentralisation au Mali. Les collectivités maliennes ne sont pas décisionnaires dans l'application de la convention de coopération. En outre, les interlocuteurs maliens de Rennes ont cherché à recréer en vain un comité de jumelage malien. Dans le contexte actuel, le comité de jumelage n'est plus une solution pertinente : elle ne correspond pas à la nouvelle donne juridique malienne, elle instaure un niveau de pouvoir qui revient à passer par-dessus les instances élues au suffrage universel et pose dès lors la question de sa légitimité.

Petit à petit s'est opéré un décalage entre le fonctionnement de la coopération et l'évolution du contexte malien. De ce fait, l'impact et l'efficacité des interventions se sont également dilués.

De manière très claire, nous pouvons affirmer en réponse aux questions évaluatives les points suivants :

- Le seul objectif qui fasse sens aujourd'hui pour les différents partenaires est l'appui au développement du plateau. Au-delà de cette formulation, aucun des partenaires n'a la même vision de ce que doit être aujourd'hui la coopération : la Ville de Rennes attend de son partenaire malien plus d'engagement sur les priorités et les axes d'intervention à privilégier, alors que le Conseil de Cercle attend de la Ville de Rennes qu'elle lui dise ce qu'elle veut faire sur le cercle. Depuis la mise en oeuvre de la décentralisation, les objectifs de cette coopération se sont peu à peu dilués, en l'absence d'un réel dialogue entre les deux partenaires, en l'absence de projets forts et fédérateurs, en l'absence de la partie malienne du processus décisionnel.
- Au-delà de la réussite des actions conduites, on peut également constater que l'ensemble des actions ne forme pas un tout cohérent qui donnerait tout son sens à la coopération entre la Ville de Rennes et les collectivités locales maliennes du cercle de Bandiagara.
- Ce qui rapproche les deux partenaires est leur volonté de participer à la consolidation des collectivités locales maliennes dans une dynamique de développement durable ; ce qui pourrait créer des difficultés viendrait de la manière de procéder pour mettre en œuvre cette approche.
- Rien dans le dispositif actuel ne peut garantir une répartition équitable de l'aide de la Ville de Rennes entre les différentes zones du plateau, ni entre les différentes priorités : pas de base de données ni cartographiques, pas d'analyse stratégique, pas de concertations approfondies avec les collectivités locales et les autres partenaires du développement, pas de travail de fond à partir des PDSEC...
- Le dispositif actuel ne permet pas non plus une bonne communication entre les partenaires ni un suivi consolidé de l'ensemble des actions conduites par différents partenaires et associations.
- Le dispositif actuel porte la garantie de la bonne utilisation des fonds alloués, c'est-à-dire qu'ils financent bien ce pour quoi ils ont été demandés ; par contre il ne garantit pas une bonne valorisation des ressources humaines disponibles à chaque niveau de coordination.

Il est donc aujourd'hui indispensable de prendre le temps de la réflexion pour établir de nouvelles fondations de cette coopération décentralisée, basée sur un véritable partenariat entre collectivités locales du nord et du sud.

4 - Enjeux et recommandations

L'évaluation des actions et des processus d'organisation et de décision, l'analyse critique des postulats de la coopération, et des priorités des PDSEC, nous amènent à formuler 6 enjeux-clés et 6 principes fondamentaux à partir desquels refonder la coopération – Cercle de Bandiagara.

➤ 6 enjeux-clés :

- Enjeu 1 : Soutenir le processus en cours de décentralisation et de démocratisation,
- Enjeu 2 : Affirmer la place des collectivités locales dans le dispositif de coopération,
- Enjeu 3 : Redonner sens à la coopération,
- Enjeu 4 : Améliorer la répartition de l'aide de la Ville de Rennes,
- Enjeu 5 : Mettre en place un dispositif opérationnel et efficace pour le pilotage de la coopération,
- Enjeu 6 : Asseoir une coopération avec le soutien des Rennais.

➤ 6 principes fondamentaux :

- Principe 1 : Réaffirmer les valeurs qui sous-tendent cette coopération (solidarité, respect, autonomie, transparence...).
- Principe 2 : Appuyer le renforcement de la décentralisation et de la démocratisation par une coopération forte avec les instances élues au suffrage universel, et leurs représentants élus et affirmer le rôle essentiel et incontournable des collectivités locales dans cette coopération décentralisée.
- Principe 3 : Poursuivre l'accompagnement pour le développement durable local du territoire du cercle, autour de priorités affichées dans les secteurs essentiels au travers des PDSEC.
- Principe 4 : Accompagner les acteurs locaux dans le renforcement de leurs compétences et de leur savoir-faire pour aller vers l'autonomie (ce qui concerne aussi bien les collectivités locales que les associations et ONG maliennes).
- Principe 5 : Spécifier deux volets de coopération : institutionnel et associatif.
- Principe 6 : Mettre l'éducation au développement au cœur de la coopération, encourager et promouvoir les échanges, les dialogues qui favorisent une connaissance mutuelle des deux sociétés, l'inter culturalité.

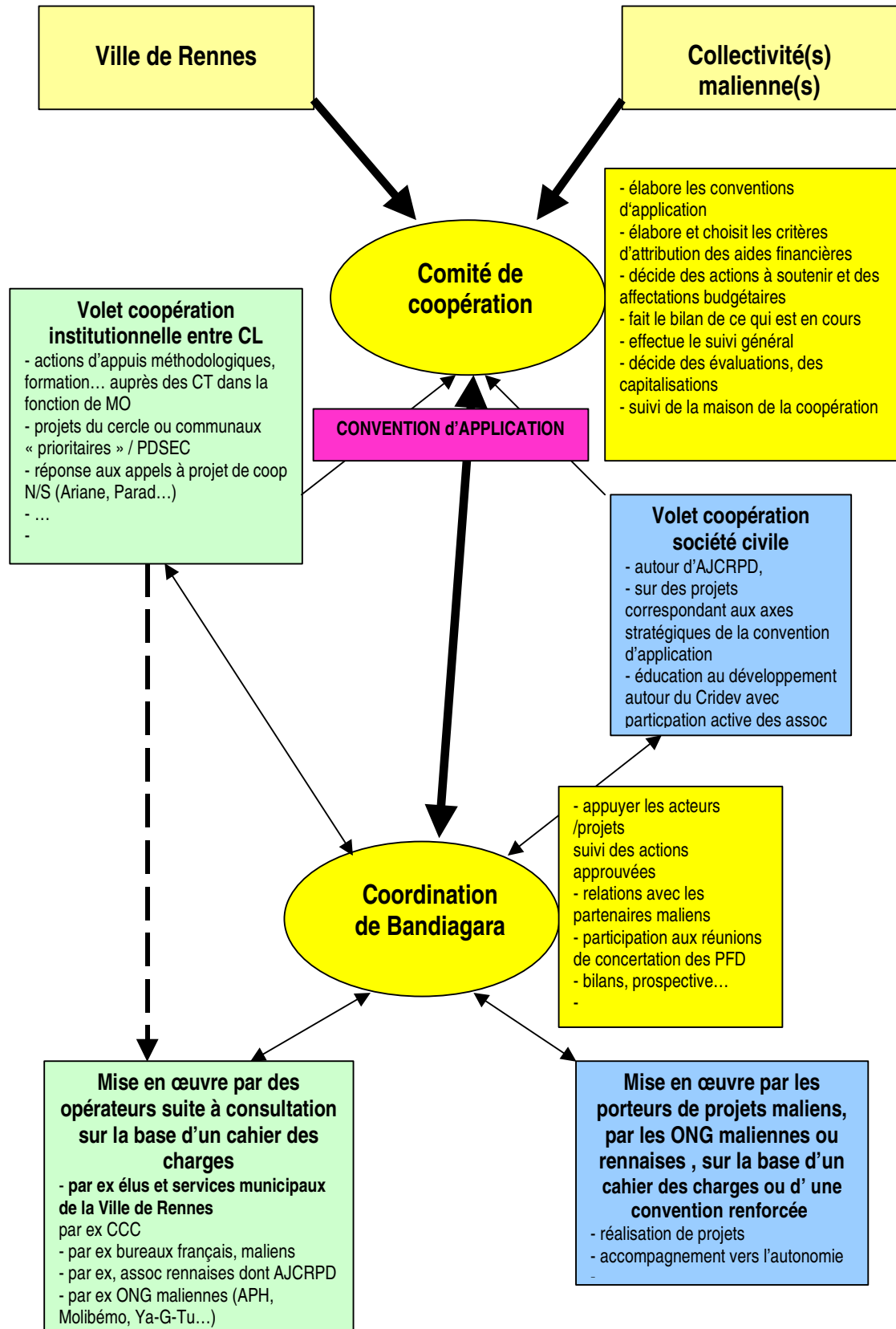
Enfin, en application de ces principes et schéma d'organisation, nous avons été amenés à suggérer un nouveau schéma d'organisation, ainsi qu'un ensemble d'actions concrètes à court et moyen terme (à échéance de 18 mois).

➤ Un nouveau schéma d'organisation et de décision :

- **Le comité de coopération** : les collectivités partenaires, Ville de Rennes et Cercle de Bandiagara constituent le Comité de coopération ; ce comité devient la cheville ouvrière de la coopération entre les deux territoires. Elles décident éventuellement d'ouvrir le comité de manière temporaire ou permanente, à titre consultatif, à des personnalités extérieures pour éclairer leurs travaux (experts, représentants des associations rennaises et maliennes, autres services...).
- **La coordination de Bandiagara** : à notre avis, le rôle de la coordination de la coopération à Bandiagara doit évoluer pour être au service de l'ensemble de la coopération et de leurs acteurs pour chaque volet. Elle doit être en étroite relation avec le comité de coopération auquel elle présente les bilans des actions réalisées, de ce qui est en cours, comme des évolutions à envisager. Elle est basée à la Maison de la coopération.
- **Le volet de coopération institutionnelle** : les collectivités décident de ce qu'elles souhaitent mener comme actions ensemble et présentent ce programme au comité de coopération pour validation et financement. A notre avis, ce programme doit porter aussi bien sur le renforcement des capacités des collectivités dans l'exercice de leurs compétences, de leur fonction de maîtrise d'ouvrage, que sur la réalisation de projets prioritaires inscrits dans les PDSEC.
- **L'éducation au développement** : partie intégrante de la coopération, sa conception doit évoluer pour être davantage en phase avec les besoins et pratiques actuels. Dans notre esprit, la Ville de Rennes devrait confier une mission générale sur ce volet au CRIDEV, notamment de façon à mieux intégrer dans les différentes actions d'éducation au développement les acquis de la coopération de Bandiagara avec la participation active et effective des associations rennaises concernées.

- **Le volet de coopération civile** : il est basé sur le schéma actuel avec l'AJCRPD comme point de coordination des différents projets des associations rennaises ou maliennes. La procédure d'analyse des projets devra être modifiée, pour intégrer les axes stratégiques qui auront été précisés dans la convention d'application.

Schéma d'organisation de la coopération



➤ **Un programme d'actions à court et moyen terme :**

- **Organiser rapidement une session de travail entre la Ville de Rennes et les collectivités locales de Bandiagara** pour mettre en place le comité de coopération, élaborer la convention d'application et prévoir le devenir de la Maison de la coopération (cf. ci-dessous pour ce dernier point), mieux définir le rôle de la coordination de Bandiagara.
- **Elaborer un vrai projet pour la Maison de la coopération entre les partenaires impliqués** : la réception définitive des travaux est proche, et il est urgent que les partenaires déterminent ensemble le projet de cette maison. Tous n'en ont pas aujourd'hui la même vision. Dans ce contexte, après avoir rencontré les acteurs, nous suggérons la piste suivante :
 - La Maison de la coopération est de fait organisée en deux parties : une partie hébergement, et une partie « animation » disposant de bureaux, salles de formation, de conférences...
 - Nous suggérons que les deux collectivités partenaires (Conseil de Cercle et Ville de Rennes), déterminent pour chacune de ces deux parties de la Maison, leurs buts, finalités et objectifs précis, les règles applicables (conditions d'accès, coûts...pour l'hébergement comme pour l'animation), les moyens à apporter (y compris financiers), ainsi que les critères d'évaluation des objectifs ; à cette fin, les deux collectivités pourraient s'appuyer sur l'expérience accumulée depuis plus d'une année à travers la coordination de Bandiagara et le siège de l'AJCRPD
 - L'idée est ensuite de rechercher des opérateurs pour gérer la Maison : soit un seul opérateur, soit deux opérateurs différents. Concrètement, deux cahiers des charges (un pour chaque partie de la Maison), précisant le contexte, les objectifs à atteindre, les règles applicables (notamment pour l'hébergement), les moyens que les partenaires mettent à disposition (notamment financiers) seraient alors proposés aux ONG de Bandiagara comme aux associations rennaises.
 - Le dépouillement et l'analyse des offres seraient réalisés par les deux collectivités et le choix des opérateurs arrêté d'un accord commun ; un contrat en bonne et due forme lierait alors les opérateurs et les deux collectivités partenaires.
 - Le suivi des contrats serait effectué par le comité de coopération.

L'appui d'un modérateur pourrait faciliter le déroulement de cette méthodologie.
- **Améliorer le pilotage, le rapportage et le suivi des actions et projets** : l'évaluation a montré une réelle carence en matière d'outils de suivi et de rapportage. Il nous semble donc nécessaire de combler ce déficit par l'élaboration d'un ensemble d'outils et de procédures, partagés entre les acteurs, par un groupe de travail autour de la DRI, AJCRPD, le Conseil de Cercle. Dans cette perspective, le développement institutionnel des partenaires maliens doit également devenir une priorité.
- **Mettre en place un cadre de relations mieux formalisé** : avec l'expérience acquise, il nous semble utile de rationaliser les aides apportées, d'établir un ensemble de règles claires (ce qui est finançable, à quelle hauteur, avec quelles modalités...), notamment pour les projets économiques.
- **Mettre en place un système de communication régulier entre les partenaires** : le manque de communication avéré et souligné par presque tous les acteurs doit être corrigé par la mise en place de formes et de modes de communication plus réguliers et plus systématiques. C'est une fonction support essentielle du dispositif de coopération. A cette fin, nous suggérons la mise en place d'un outil simple : une lettre courte (1 ou 2 pages) diffusée par Internet, élaborée sous le pilotage de la Ville de Rennes, et alimentée par tous les acteurs bénéficiaires de la coopération, réalisée chaque trimestre.
- **Engager la capitalisation et la valorisation des actions, études, stages...** : les actions réalisées avec et pour des associations maliennes méritent aujourd'hui d'être capitalisées pour améliorer le soutien à ce type de projet : meilleur cadrage, types d'aides et durées, impacts attendus...
- **Mettre en place une dynamique d'accompagnement des associations, ONG...** : de l'évaluation des projets des associations et de ceux mis en oeuvre avec l'appui des ONG de Bandiagara, nous retenons la nécessité de mettre en place des dispositifs d'accompagnement de ces acteurs vers l'autonomie : dispositifs alliant à la fois de la formation, du conseil technique, du conseil managérial, du coaching de ses dirigeants...le tout dans un processus organisé et planifié dans le temps. Une durée d'accompagnement de quelques mois à deux ans nous semble, d'après notre expérience et notre analyse de la situation de ces structures, une période pertinente ; ce type de dispositif devrait être confié à des bureaux ou ONG maliens, quitte là encore à accompagner ces structures d'appui par le même type de processus avec des bureaux locaux ou étrangers.

- **Inciter l’AJCRPD et les associations rennaises intervenant au Mali à améliorer le suivi administratif :**
 - En s'appuyant franchement sur la coordination de Bandiagara et la Maison de la Coopération
 - En s'appuyant davantage sur les fonctions d'appui de la MIR pour l'analyse, la formulation des projets, le suivi administratif et financier, la recherche des synergies...
 - En valorisant davantage les missions de supervision.
- **Inciter l’AJCRPD et les associations rennaises intervenant au Mali à mettre en place un véritable plan d’actions d’éducation au développement :**
 - En s'appuyant sur le CRIDEV, dans le cadre d'une stratégie globale, pour mieux faire vivre le volet éducation au développement
 - En coordonnant leurs interventions dans les écoles, collèges...
 - En s'impliquant activement dans les manifestations supervisées par la MIR.

